



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Contour Disinfectant Wipe

La fiche de données de sécurité est conforme à Règlement (UE) 2015/830 de la Commission du 28 mai 2015 modifiant le règlement (CE) n° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil concernant l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques, ainsi que les restrictions applicables à ces substances (REACH)

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

Date de délivrance 11.08.2014

Date de révision 25.10.2019

1.1. Identificateur de produit

Nom de produit Contour Disinfectant Wipe

N° article L03000000202

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Groupe de produits désinfectant

Usages identifiés comme pertinents
SU20 Services de santé
SU22 Utilisations professionnelles Domaine public (administration, éducation, divertissement, services, artisanat)
PC8 Produits biocides (par ex. désinfectants, antiparasitaires)
PROC10 Application au rouleau ou brossage
ERC11B Large utilisation dispersive en intérieur d'articles et de matières longue durée avec niveau de libération élevé ou prévu

Mises en garde relatives à l'utilisation Aucune contre-indication n'est identifiée.

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fabricant

Nom de société Contour Design Nordic A/S

Adresse postale Borupvang 5B, st.tv.

Code postal DK-2750

Ville Ballerup

Pays Denmark

Numéro de téléphone +45 70 27 02 27

Fax

E-mail info@contour-design.com

Site Internet <https://contourdesign.dk>

Entreprise n° DK 276 512 40

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Téléphone en cas d'urgence Mo.-Fr. +45 70 27 02 27 (working hours)

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification selon la
Règlementation (CE) n° 1272/
2008 [CLP / GHS]

Flam. Liq. 2; H225; Méthode de calcul.

Eye Dam. 1; H318; Méthode de calcul.

STOT SE 3; H336; Méthode de calcul.

2.2. Éléments d'étiquetage

Pictogrammes de danger (CLP)



Composition sur l'étiquette

Ethanol, 1-Propanol 37 g, / 100 g

Mentions d'avertissement

Danger

Mentions de danger

H225 Liquide et vapeurs très inflammables.
H318 Provoque de graves lésions des yeux.
H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.

Conseils de prudence

P102 Tenir hors de portée des enfants.
P210 Tenir à l'écart de la chaleur / des étincelles / des flammes nues / des surfaces chaudes. – Ne pas fumer.
P403+P233 Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche.
P280 Porter des gants de protection / des vêtements de protection / un équipement de protection des yeux / du visage.
P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
P310 Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.

2.3. Autres dangers

Description générale des risques

Ce produit est très inflammable et peut s'enflammer au contact d'une source d'inflammation, même si ce contact est de brève durée.

Impact sur la santé

Peut provoquer somnolence ou vertiges. Provoque des lésions oculaires graves.

Effets environnementaux

Ce produit ne contient aucune substance PBT ni vPvB.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.2. Mélanges

Nom du composant	Identification	Classification	Contenu	Remarques
1-Propanol	N° CAS: 71-23-8 N° CE: 200-746-9 N° index: 603-003-00-0 N° d'enregistrement REACH: 01-2119486761-29-xxxx	Flam. Liq. 2; H225 Eye Dam. 1; H318 STOT SE 3; H336	30 - 60 %	
Ethanol	N° CAS: 64-17-5 N° CE: 200-578-6 N° index: 603-002-00-5 N° d'enregistrement REACH: 01-2119457610-43-xxxx	Flam. Liq. 2; H225	15 - 30 %	
Observations relatives aux composants	Règlement (CE) n° 648/2004 du Parlement européen et du Conseil du 31 mars 2004 relatif aux détergents: >30%: désinfectant . Le texte intégral pour toutes les mentions de danger est présenté dans la rubrique 16.			

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Généralités	Retirer la victime de la source de contamination.
Inhalation	Air frais. Consulter un médecin si les troubles persistent.
Contact avec la peau	Rincer avec de l'eau.
Contact avec les yeux	Important ! Rincer immédiatement avec de l'eau pendant au moins 15 minutes. Risque de provoquer une lésion permanente si l'œil n'est pas immédiatement rincé. Prendre soin d'enlever les lentilles de contact des yeux avant de rincer. Transporter immédiatement à l'hôpital ou chez un spécialiste des yeux. Continuer le lavage pendant le transport à la salle d'urgence.
Ingestion	Rincer soigneusement la bouche avec de l'eau et donner beaucoup d'eau ou de lait à boire aux personnes conscientes. Consulter un médecin si les troubles persistent.
Équipement de protection personnel recommandé pour le personnel de premiers secours	Utilisez les équipements de protection personnelle nécessaires. Équipements de protection personnelle, voir section 8.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes et effets aigus	Décrit dans section 2.2 et 2.3
Symptômes et effets différés	L'inhalation de concentrations élevées de vapeurs peut entraîner des symptômes comme des maux de tête, des vertiges, des fatigues, de la nausée et dans certains cas, des pertes de conscience.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Autres informations	En cas de contact inconscience ou de l'œil immédiatement un médecin / contact
---------------------	---

ambulatoire. Fiches de données de sécurité montrent.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyen d'extinction approprié	En cas d'incendie, utiliser une mousse résistante à l'alcool, le dioxyde de carbone, la poudre ou l'eau pulvérisée.
Moyen d'extinction inapproprié	En cas d'incendie ne pas appliquer un jet d'eau étant donné qu'il élargira le feu.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Risques d'incendie et d'explosion	Le produit est inflammable et peut, en cas d'échauffement, dégager des vapeurs qui forment des mélanges explosifs vapeur-air. En cas d'échauffement fort se produit une surpression qui peut entraîner une explosion de l'emballage fermé. En cas d'incendie, des gaz dangereux pour la santé peuvent être produits.
-----------------------------------	--

5.3. Conseils aux pompiers

Équipement de protection individuelle (EPI)	Utilisez les équipements de protection personnelle nécessaires. Équipements de protection personnelle, voir section 8.
Procédures de lutte contre l'incendie	Respecter les instructions en cas d'incendie de la société. En cas d'une pollution de l'eau, aviser les autorités concernées. De l'eau pulvérisée peut être utilisé pour disperser les produits déversés et les éloigner de l'endroit exposé et pour les diluer à fin d'obtenir des mélanges ininflammables. Les récipients proches à l'incendie doivent être éloignés immédiatement ou refroidis avec de l'eau.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions individuelles	Porter un équipement de protection approprié. Pour obtenir des informations sur la protection individuelle, voir la rubrique 8. Interdiction de fumer et d'utiliser une flamme ouverte ou d'autres sources d'inflammation.
---------------------------	--

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Précautions pour la protection de l'environnement	Éviter le rejet dans les environnements terrestres et les cours d'eau. Contacter les autorités locales en cas de déperditions dans les égouts ou le milieu aquatique.
---	--

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de nettoyage	Absorber les déversements avec une matière absorbante non inflammable. Laver la zone contaminée à l'eau.
-----------------------	---

6.4. Référence à d'autres rubriques

Autres instructions	Voir sections 8 et 13.
---------------------	------------------------

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Manipulation Éviter l'inhalation de vapeurs/aérosols et le contact avec la peau et les yeux.
Éloigner de la chaleur, des étincelles et des flammes nues.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Stockage Conserver dans l'emballage d'origine à fermeture étanche et dans un endroit bien ventilé. Ne pas conserver près de sources de chaleur ni n'exposer à une température élevée.

Conditions de conservation sécurisée

Mesures techniques et conditions de stockage Lagerklasse: 3
Température de stockage Valeur: -5 - 25 °C.
Stabilité au stockage Conservation : 24 mois.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Utilisation(s) particulière(s) Les utilisations identifiées pour ce produit sont indiquées en détail à la Section 1. 2.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Nom du composant	Identification	Valeurs limites	Année
1-Propanol	N° CAS: 71-23-8	Valeur limite (8 h) : 500 mg/m ³ Valeur limite (8 h) : 200 ppm	
Ethanol	N° CAS: 64-17-5	Valeur limite (8 h) : 1000 ppm Valeur limite (8 h) : 1900 mg/m ³ Valeur limite (8 h) : 1000 ppm Valeur limite (court terme) Valeur: 9500 mg/m ³	Année: 2011

DNEL / PNEC

Composant 1-Propanol

DNEL **Groupe:** Professionnel
Voie d'exposition: Aigu par inhalation (systémique)
Valeur: 1723 mg/m³

Groupe: Professionnel
Voie d'exposition: Long terme par voie cutanée (systémique)
Valeur: 136 mg/kg

	<p>Groupe: Professionnel Voie d'exposition: Long terme par inhalation (systémique) Valeur: 236 mg/m³</p> <p>Groupe: Consommateur Voie d'exposition: Aigu par inhalation (systémique) Valeur: 1036 mg/m³</p> <p>Groupe: Consommateur Voie d'exposition: Long terme par voie cutanée (systémique) Valeur: 81 mg/kg</p> <p>Groupe: Consommateur Voie d'exposition: Long terme par voie orale (systémique) Valeur: 61 mg/kg</p> <p>Groupe: Consommateur Voie d'exposition: Long terme par inhalation (systémique) Valeur: 80 mg/m³</p>
--	--

PNEC

<p>Voie d'exposition: Eau douce Valeur: 10 mg/l</p> <p>Voie d'exposition: Eau de mer Valeur: 1 mg/l</p> <p>Voie d'exposition: Produits alimentaires Valeur: 10 mg/l</p> <p>Voie d'exposition: Sédiments d'eau douce Valeur: 22,8 mg/kg dw</p> <p>Voie d'exposition: Sédiments d'eau de mer Valeur: 2,28 mg/kg dw</p> <p>Voie d'exposition: le sol Valeur: 2,2 mg/kg</p> <p>Voie d'exposition: Station d'épuration des eaux usées STP Valeur: 96 mg/l</p>

Composant

Ethanol

DNEL

<p>Groupe: Consommateur Voie d'exposition: Long terme par voie orale (systémique) Valeur: 87 mg/kg bw/day Référence: ECHA</p> <p>Groupe: Professionnel Voie d'exposition: Aigu par inhalation (local) Valeur: 1900 mg/m³ Référence: ECHA</p> <p>Groupe: Professionnel Voie d'exposition: Long terme par voie cutanée (systémique) Valeur: 343 mg/kg bw/day Référence: ECHA</p>
--

Groupe: Professionnel
Voie d'exposition: Long terme par inhalation (systémique)
Valeur: 950 mg/m³
Référence: ECHA

Groupe: Consommateur
Voie d'exposition: Long terme par inhalation (systémique)
Valeur: 114 mg/m³
Référence: ECHA

Groupe: Consommateur
Voie d'exposition: Aigu par inhalation (local)
Valeur: 950 mg/m³
Référence: ECHA

Groupe: Consommateur
Voie d'exposition: Long terme par voie cutanée (systémique)
Valeur: 206 mg/kg bw/day
Référence: ECHA

PNEC

Voie d'exposition: Sédiment
Valeur: 2,9 mg/L

Voie d'exposition: Eau
Valeur: 0,96 mg/L

Voie d'exposition: Eau
Valeur: 0,79 mg/L

Voie d'exposition: Eau
Valeur: 2,75 mg/L

Voie d'exposition: Station d'épuration des eaux usées STP
Valeur: 580 mg/L

Voie d'exposition: Sédiment
Valeur: 3,6 mg/kg sediment dw

Voie d'exposition: le sol
Valeur: 0,63 mg/kg soil dw
Référence: ECHA

8.2. Contrôles de l'exposition

Signalisation de sécurité



Mesures préventives visant à empêcher l'exposition

Mesures techniques visant à éviter l'exposition

Choisir l'équipement de protection conformément aux normes CEN en vigueur et en co-opération avec le fournisseur de l'équipement de protection.
 Assurer l'accès à une douche oculaire pour un rinçage rapide.

Protection des yeux / du visage

Protection des yeux adéquate Porter des lunettes de sécurité approuvées. EN 166.

Protection des mains

Protection de la peau / des mains, contact de longue durée Conditions normales d'utilisation pas de protège-main.

Protection de la peau

Mesures supplémentaires pour la protection de la peau Aucune prescription particulière.

Protection respiratoire

Protection respiratoire nécessaire à En cas d'insuffisance respiratoire de ventilation avec filtre type de gaz A (EN 141).

Risques thermiques

Risques thermiques Voir section 5.

Maîtrise adéquate de l'exposition environnementale

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement Voir section 6.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique	Fluide.
Couleur	Incolore.
Odeur	Odeur d'alcool.
pH	Statut: À l'état de livraison Valeur: ~ 8,0
Point / intervalle de fusion	Commentaires: Aucune donnée n'est disponible pour le produit.
Point d'ébullition	Commentaires: Aucune donnée n'est disponible pour le produit.
Point d'éclair	Valeur: 28 °C
Taux d'évaporation	Commentaires: Aucunes informations notées.
Inflammabilité (solide, gaz)	Pas pertinent.
Limite d'explosivité	Commentaires: Non déterminé.
Pression de vapeur	Commentaires: Non déterminé.
Densité de vapeur	Commentaires: Aucunes informations notées.
Densité volumique	Valeur: ~ 0,9 kg/l
Solubilité	Commentaires: Entièrement soluble dans l'eau.
Coefficient de partage : n-octanol/ eau	Commentaires: Aucunes informations notées.

Combustion spontanée	Commentaires: Aucune information.
Température de décomposition	Commentaires: Pas pertinent.
Viscosité	Valeur: < 50 mPa.s
Propriétés explosives	Le produit n'est pas explosif.
Propriétés oxydantes	Ne répond pas aux critères relatifs aux comburants.

9.2. Autres informations

Risques physiques

Contenu de VOC	Valeur: ~ 536 g/l
----------------	-------------------

Autres propriétés physiques et chimiques

Commentaires	Aucunes informations notées.
--------------	------------------------------

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Réactivité	Aucun risque particulier de réactivité n'est associé à ce produit.
------------	--

10.2. Stabilité chimique

Stabilité	Stable à température normale et l'emploi recommandé.
-----------	--

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Possibilité de réactions dangereuses	Voir section 10.4 et section 10.5.
--------------------------------------	------------------------------------

10.4. Conditions à éviter

Conditions à éviter	Éviter la chaleur, les flammes et d'autres sources d'inflammation.
---------------------	--

10.5. Matières incompatibles

Matières à éviter	Aucune information.
-------------------	---------------------

10.6. Produits de décomposition dangereux

Produits de décomposition dangereux	Dégage des gaz toxiques en cas d'incendie (CO, CO2).
-------------------------------------	--

Informations complémentaires

Autres informations	Aucunes informations notées.
---------------------	------------------------------

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Composant	1-Propanol
-----------	------------

Toxicité aigüe	<p>Effet testé: LD50 Voie d'exposition: Oral Valeur: > 1870 mg/kg Espèces d'animaux de laboratoire: Rat</p> <p>Effet testé: LD50 Voie d'exposition: Dermique Valeur: 4032 mg/kg Espèces d'animaux de laboratoire: lapin</p> <p>Effet testé: LC50 Voie d'exposition: Inhalation (vapeurs) Durée: 4 heure(s) Valeur: > 33,8 mg/l Espèces d'animaux de laboratoire: Rat</p>
Composant	Ethanol
Toxicité aigüe	<p>Type de toxicité: Aigu Effet testé: LD50 Voie d'exposition: Oral Valeur: 10470 mg/kg Espèces d'animaux de laboratoire: Rat Référence d'essai: OECD Guideline 401</p> <p>Type de toxicité: Aigu Effet testé: LC50 Voie d'exposition: Inhalation. Durée: 4 heure(s) Valeur: 117 -125 mg/L Espèces d'animaux de laboratoire: Rat Référence d'essai: OECD Guideline 401</p>
Autres données toxicologiques	Le produit n'a pas été soumis à des tests toxicologiques.

Autres informations concernant les risques de santé

Évaluation de la toxicité aigüe, classification	Pas d'indication de toxicité aigüe.
Inhalation	Les vapeurs et aérosols peuvent irriter les voies respiratoires et entraîner une irritation de la gorge et la toux.
Contact avec la peau	En cas d'utilisation normale, aucune irritation de la peau n'est à prévoir.
Contact avec les yeux	Effet fortement corrosif provoquant de fortes douleurs. Les premiers secours immédiats sont nécessaires. Peut entraîner des blessures permanentes de l'œil, surtout si le produit n'est pas IMMÉDIATEMENT rincé en cas de contact direct avec l'œil.
Ingestion	Peut causer des gênes en cas d'ingestion.
Sensibilisation	Pas d'indication de sensibilisation cutanée ou respiratoire.
Évaluation de la mutagénicité des cellules germinales, classification	Pas d'indication de mutagénicité des cellules germinales.
Évaluation de la cancérogénicité, classification	Pas d'indication de cancérogénicité.

Évaluation de la toxicité reproductrice, classification	Pas d'indication de toxicité pour la reproduction.
Évaluation de la toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique, classification	L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges.
Évaluation de la toxicité spécifique pour certains organes cibles - expositions répétées, classification	Pas d'indication de toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition répétée.

Symptômes d'exposition

En cas d'inhalation	L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges.
---------------------	--

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

Composant	1-Propanol
Toxicité aquatique, poissons	Type de toxicité: Aigu Valeur: 4555 mg/l Durée d'exposition: 96 heure(s) Espèces: Pimephales promelas
Composant	1-Propanol
Toxicité aquatique, crustacés	Type de toxicité: Aigu Valeur: 1000 mg/l Durée d'exposition: 48 heure(s) Espèces: Gammarus pulex Type de toxicité: Aigu Valeur: 3644 mg/l Durée d'exposition: 48 heure(s) Espèces: Daphnia magna
Écotoxicité	N'est pas classé comme dangereux pour l'environnement.

12.2. Persistance et dégradabilité

Description et évaluation de la persistance et de la dégradabilité	Le produit est facilement biodégradable.
Composant	1-Propanol
Biodégradabilité	Valeur: 83 % Méthode: OECD 301D Période de test: 5 jour(s)

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Bioaccumulation, évaluation	Ce produit ne provoque pas de bio-accumulation.
-----------------------------	---

12.4. Mobilité dans le sol

Mobilité Le produit est miscible avec l'eau. Peut être diffusé dans les réseaux d'eau.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Résultats d'évaluation PBT et vPvB Non classifié dans la catégorie PBT/vPvB selon les critères actuels de l'UE.

12.6. Autres effets néfastes

Informations écologiques supplémentaires Aucune.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Méthodes d'élimination appropriées du produit chimique	Ne pas jeter les résidus à l'égout, éliminer ce produit et son récipient dans un centre de collecte des déchets dangereux ou spéciaux. Éliminer le produit non utilisé et son emballage conformément aux réglementations locales en vigueur.
Méthodes d'élimination appropriées de l'emballage contaminé	Éliminer le produit non utilisé et son emballage conformément aux réglementations locales en vigueur.
Code de déchets CED	Code de déchets CED: 0706 déchets provenant de la FFDU des corps gras, savons, détergents, désinfectants et cosmétiques Classé déchet dangereux: Oui
Conditionnement EWL	Code de déchets CED: 0706 déchets provenant de la FFDU des corps gras, savons, détergents, désinfectants et cosmétiques Classé déchet dangereux: Oui
Autres informations	Pendant la manipulation des déchets, il faut prendre en considération les mesures de précaution s'appliquant à la manipulation du produit. Le code CED vaut pour le reste du produit dans sa forme pure.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

14.1. Numéro ONU

ADR/RID/ADN	1987
IMDG	1987
ICAO/IATA	1987

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU

Nom d'expédition correct en anglais ADR/RID/ADN	ALCOHOLS, N.O.S.
Désignation technique/Substance dangereuse anglais ADR/RID/ADN	Ethanol, 1-propanol
ADR/RID/ADN	ALCOOLS, N.S.A.
Désignation technique/Substance dangereuse ADR/RID/ADN	Ethanol, 1-propanol

IMDG	ALCOHOLS, N.O.S.
Technical name/Danger releasing substance IMDG	Ethanol, 1-propanol
ICAO/IATA	ALCOHOLS, N.O.S.
Désignation technique/Substance dangereuse ICAO/IATA	Ethanol, 1-propanol

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

ADR/RID/ADN	3
Code de classification ADR/RID/ADN	F1
IMDG	3
ICAO/IATA	3

14.4. Groupe d'emballage

ADR/RID/ADN	II
IMDG	II
ICAO/IATA	II

14.5. Dangers pour l'environnement

IMDG Polluant marin	No
---------------------	----

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	Pas pertinent.
---	----------------

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

Nom du Produit	ALCOHOLS, N.O.S.
----------------	------------------

Autres informations utiles

Étiquette de danger ADR/RID/ADN	3
Étiquette de danger IMDG	3
Étiquette de danger ICAO/IATA	3

ADR/RID Autres informations

Code de restriction de tunnel	D/E
Catégorie de transport	2
N° de danger	33

IMDG Autres informations

EmS

F-E, S-D

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Autres informations sur l'étiquette	Usage réservé aux utilisateurs professionnels.
Classe de danger pour l'eau (DE)	Classe de danger pour l'eau (WGK): 1 : faible risque pour les eaux Source: Auto-classification (mélange ; règle de calcul).
Biocides	Oui
Législation et réglementation	Code du travail - Quatrième partie, Livre Ier, Titre V, Chapitre III : Jeunes travailleurs, avec modifications. Règlement (CE) n o 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil du 18 décembre 2006 concernant l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques, ainsi que les restrictions applicables à ces substances (REACH), instituant une agence européenne des produits chimiques, modifiant la directive 1999/45/CE et abrogeant le règlement (CEE) n o 793/93 du Conseil et le règlement (CE) n o 1488/94 de la Commission ainsi que la directive 76/769/CEE du Conseil et les directives 91/155/CEE, 93/67/CEE, 93/105/CE et 2000/21/CE de la Commission, avec modifications. Code de l'environnement - Titre IV, Chapitre Ier, Sous-section 2 : Classification des déchets. RÈGLEMENT (CE) N o 1223/2009 DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL du 30 novembre 2009 relatif aux produits cosmétiques. RÈGLEMENT (UE) No 528/2012 DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL du 22 mai 2012 concernant la mise à disposition sur le marché et l'utilisation des produits biocides. RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008 DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL du 16 décembre 2008 relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges, modifiant et abrogeant les directives 67/548/CEE et 1999/45/CE et modifiant le règlement (CE) no 1907/2006.

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Évaluation de sécurité chimique réalisée	Non
--	-----

RUBRIQUE 16: Autres informations

Liste des mentions H (de danger) pertinentes (visées aux sections 2 et 3).	H225 Liquide et vapeurs très inflammables. H318 Provoque de graves lésions des yeux. H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.
Conseils relatifs à la formation	Ne nécessite aucune formation spécifique, mais l'utilisateur doit avoir lu et compris cette fiche de sécurité. L'utilisateur doit avoir été correctement instruit quant à l'exécution du travail, aux caractéristiques dangereuses du produit et de toutes les mesures de sécurité nécessaires.
Informations ajoutées, supprimées ou modifiées	Les modifications pertinentes par rapport à la version précédente de la fiche de données de sécurité sont signalées par des lignes verticales dans la marge de gauche.

Version 1

Préparée par MP